



Ville de Verviers

MAXIME DEGEY

Échevin de l'Instruction publique, de la Jeunesse,
de l'Animation de la Ville et de l'État civil

Verviers, le 10 octobre 2013

COMMUNIQUÉ

La Ville de Verviers prend acte du communiqué de presse de l'ASBL Justice and Democracy qui annonce la saisie du tribunal de première instance de Verviers concernant le ROI des écoles communales.

Le Collège tient tout d'abord à réaffirmer son intention de conserver le règlement en question voté par une écrasante majorité au Conseil communal du 24 juin et, de ce fait, de maintenir l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires au sein des écoles communales.

Lors de la séance du 4 octobre, le Collège a décidé de mandater Maître Serge Marcy afin de traiter ce dossier et de répondre aux différentes sollicitations à son propos. Pour nous représenter dans cette affaire, le choix du cabinet de Maître Marcy semblait judicieux au vu de ses dernières prestations et notamment de la défense des intérêts du PO de la commune de Dison. Cependant, la différence dans notre dossier réside dans le fait qu'il s'agit de la saisie du tribunal de première instance de Verviers et non d'un recours au Conseil d'État comme ce fût le cas à Dison.

L'Échevin de l'Instruction Publique tient également à préciser que la rentrée scolaire a été extrêmement positive dans l'ensemble de notre PO.

Étant donné la mise en route d'une procédure juridique, le Collège ne souhaite pas s'exprimer davantage sur le sujet et s'en remet désormais à Maître Marcy.

Maxime Degey
Échevin de la Ville de Verviers
0499/247 576